

EURL HOLIDAY KEYS
EURL
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 27 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE
1 849 065 768 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier janvier,
A dix heures,

Monsieur HEMON Theophile, Associé unique de la EURL HOLIDAY KEYS, propriétaire de la totalité des deux mille parts sociales composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Est présente **Madame REZVANPOUR Nadège** en qualité de Gérante,

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, décide de transférer à compter de ce jour, le siège social du 27 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE 1 au 46 Rue Saint Bazile 13001 MARSEILLE, étant précisé que la société ne conserve aucune activité à l'adresse de son ancien siège social.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 46 RUE SAINT BAZILE 13001 MARSEILLE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur HEMON Theophile

Madame REZVANPOUR Nadège